



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°63

Publié le 26 mai 2021



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN LE VIEIL.....4

Secrétariat de Direction.....4	4
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....4	4
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures d'affectation des personnes détenue en cellule.....4	4
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux aménagements de cellule.....5	5
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave.....5	5
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale.....6	6
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux autorisations de visite autres que celles des familles.....6	6
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à des autorisations de mouvements d'argent.....7	7
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la commission pluridisciplinaire unique.....7	7
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone.....8	8
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux cours par correspondance et à la présentation à des examens dans l'établissement.....8	8
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégional.....8	8
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue.....8	8
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la délivrance, suspension et annulation des permis de visite.....9	9
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à une demande d'investigation corporelle interne.....9	9
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.....10	10
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'engagement de poursuites disciplinaires.....10	10
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue.....10	10
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitenciaire.....11	11
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux retenues au profit du Trésor Public.....11	11
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte.....12	12
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au placement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement.....13	13
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au placement en cellule de protection d'urgence.....13	13
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la présidence de la commission de discipline.....14	14
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la prise en charge d'objets ou bijoux appartenant à un détenu.....14	14
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues.....14	14
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent.....15	15
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitenciaire.....15	15
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur del'établissement.....15	15

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie.....	16
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la suspension à titre préventive d'une activité ou formation professionnelles rémunérée.....	16
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations.....	17
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable au régisseur des comptes nominatifs.....	17
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'organisation des visites de détenus dans un parloir.....	18
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 23 octobre 2020 relative au port des caméras individuelles.....	18
- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 23 octobre 2020 relative à l'accès aux données issues des caméras individuelles.....	18
- Décision en date du 21 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 03 mai 2021 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable.....	19
- Décision en date du 21 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 03 mai 2021 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie.....	20

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN LE VIEIL

SECRETARIAT DE DIRECTION

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité
- monsieur Stéphane DERVAUX, gradé PCI
- monsieur Gilles DELOFFRE, gradé PCI
- monsieur Stéphane BRASDEFER, gradé PCI
- monsieur Saïd AIT AHMED, gradé roulement
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, gradé roulement
- monsieur Christophe DUFOUR, gradé roulement
- monsieur David GUILLAIN, gradé roulement
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, gradé roulement
- monsieur Fabrice BONNEAU, gradé roulement
- monsieur Rachid SBIAY, gradé roulement

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre de la gestion et de l'entretien des armes et des matériels de sécurité.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule

Vu l'article R57-6-24 alinéa 1 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures d'affectation des personnes détenues en cellule.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux aménagements de cellule

Vu l'article R57-6-18 annexe article 46 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJ, 1er surveillant
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la destination à donner aux aménagements de cellule fait par une personne détenue au moment de son départ.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'appel des autorités dans le cadre d'un incident grave

Vu les articles D266 et D267 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence d'officier
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence d'officier
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier

Pour la conduite de la procédure relative à l'appel des autorités préfectorales, de police et de gendarmerie dans le cadre d'un incident grave en détention, d'une attaque ou menace venant de l'extérieur ne permettant pas un maintien de l'ordre et de la sécurité par le seul personnel de surveillance ; de l'ordre expresse, dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définis (cas déterminés aux articles R57-7-83 et R57-7-84 du CPP) d'armer les agents en service dans les locaux de détention.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'utilisation de l'armement en position à la porte d'entrée principale

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Isabelle WOSIAK, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, officier
- monsieur Christophe KIECKEN, officier
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour recourir, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité aux armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP).

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux autorisations de visite autres que celles des familles

Vu les articles R57-6-16, D473, R57-6-24, D277, R57-6-5, D439-4 et D446 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe

- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de visiter le centre pénitentiaire, aux autorisations pour les ministres du culte extérieurs de célébrer offices ou prêches, aux autorisations données aux personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues, à la suspension provisoire, en cas d'urgence, d'un mandataire agréé, à la suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence pour des motifs graves, aux délivrances de permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux listés dans l'article R57-6-5 à l'alinéa 1.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à des autorisations de mouvements d'argent

Vu les articles D330, R57-6-18 annexe aux articles 14 dernier alinéa et 30 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à des autorisations de mouvements d'argent, concernant les condamnés pour opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif, pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille une somme figurant sur leur part disponible, pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent retirée de la part disponible, pour une personne détenue de percevoir des subsides de personnes non titulaires de permis de visite ou de recevoir des mandats à titre exception en lien avec une dépense.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la commission pluridisciplinaire unique

Vu l'article D90 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté du désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Isabelle WOSIAK, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, officier
- monsieur Christophe KIECKEN, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la présidence, la composition et la convocation de la Commission Pluridisciplinaire Unique.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à des restrictions de correspondance écrite ou d'accès au téléphone

Vu les articles R57-8-19 et R57-8-23 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée et sa notification à la personne détenue, aux autorisations, refus, suspension ou retrait, pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine, de téléphoner.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux cours par correspondance et à la présentation à des examens dans l'établissement

Vu les articles D436-2 et D436-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux autorisations de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'Éducation Nationale ou de refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à une décision prise en urgence par le chef d'établissement relevant normalement du directeur interrégional

Vu l'article D258 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande au directeur interrégional relevant de sa compétence ou, du fait de l'urgence, d'une décision relevant normalement du bloc de compétence de ce dernier, à charge pour le chef d'établissement ou son représentant de l'en informer sans délai et si possible téléphoniquement.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la délivrance de toute certification conforme de copie, extrait de document ou de signature concernant une personne détenue

Vu l'article D154 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la délivrance à toute autorité habilitée par la loi ou les règlements de tout extrait ou copie certifiée conforme de toute pièce qui se trouve en possession de l'établissement pénitentiaire, de légaliser la signature d'une personne détenue en sa présence pour la gestion de ses affaires privées.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la délivrance, suspension et annulation des permis de visite

Vu les articles R57-8-10, R57-8-11 et R57-6-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, commandant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure relative à la délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés au refus temporaire d'usage d'un permis de visite dans des circonstances exceptionnelles, ou de délivrance de permis de communiquer aux avocats pour les condamnés dans les autres cas que ceux définis dans les articles 712-6, 712-7 et 712-8 du CPP.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à une demande d'investigation corporelle interne

Vu l'article R57-7-82 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Isabelle WOSIAK, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
 - monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, officier
- monsieur Christophe KIECKEN, officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à une demande d'investigation corporelle interne adressée au Procureur de la République près le TGI de Béthune dans le cadre de recherche de produits ou matériels illicites.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités

Vu l'article D446 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'engagement de poursuites disciplinaires

Vu l'article R57-7-15 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUHNA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Véronique JENNEQUIN, attaché d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire, dans le cadre de la permanence officier

pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'engagement des poursuites disciplinaires concernant les personnes détenues.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la gestion de l'isolement d'une personne détenue

Vu les articles R57-7-62, R57-7-64, R57-7-65, R57-7-66, R57-7-70, R57-7-72 et R57-7-76 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement à l'isolement avec urgence ou sans urgence, de levée d'isolement, de première prolongation ou de proposition de prolongation avec rapport circonstancié, d'autorisation d'une personne détenue à participer avec d'autres à des activités communes sur le quartier d'isolement.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures de contrôle pour les personnes accédant au centre pénitentiaire

Vu l'article R57-6-24 alinéa 5 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant au centre pénitentiaire.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux retenues au profit du Trésor Public

Vu l'article D.332 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour prononcer les retenues de valeurs pécuniaires en réparation de dommages matériels causés en détention.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux mesures de retrait, fouilles et moyens de contrainte

- aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux,
- aux mesures de fouille des personnes détenues,
- à l'utilisation de moyens de contrainte

Vu l'article R57-6-24 alinéas 2, 3, et 4 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier
- monsieur Karim BOUVIER, officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Isabelle WOSIAK, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, Officier
- monsieur Christophe KIECKEN, officier
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives aux mesures de retrait, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillage médicaux, aux mesures de fouille des personnes détenues et à l'utilisation de moyens de contrainte

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au placement préventif en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil
Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, officier DRLP
- monsieur Karim BOUVIER, officier DRLP
- madame Stéphanie GLADYSZ, officier
- madame Isabelle WOSIAK, officier
- madame Georgette TONYE MAKON, officier
- monsieur Frédéric MIGEON, officier
- monsieur Robert LEDOUX, officier responsable infrastructure/sécurité
- monsieur Christophe KIECKEN, officier
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante, responsable BGD
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant
- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et le placement préventif en cellule disciplinaire, de confinement provisoire.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au placement en cellule de protection d'urgence

Vu le plan d'action de la Garde des Sceaux de prévention du suicide des personnes détenues dans sa note en date du 15 juin 2009,

Vu la note DAP du 30 novembre 2010 sur les dotations de première urgence (DPU) et les cellules de protection d'urgence (CproU),

Vu le Guide Méthodologique Santé – Justice V.3 contenu dans la circulaire interministérielle du 30 octobre 2012,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil,

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier
- madame Georgette TONYE-MAKON, lieutenant dans le cadre de l'astreinte officier
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier

- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant, dans le cadre de l'astreinte officier

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au placement en cellule de protection d'urgence d'une personne détenue du centre pénitentiaire en crise suicidaire pour un délai maximum de 24 heures, en informant sans délai l'Unité de Soins ou le Centre 15.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la présidence de la commission de discipline

Vu l'article R57-7-5 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint chef de détention

pour la conduite de la procédure et la présidence de la commission de discipline.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la prise en charge d'objets ou bijoux appartenant à un détenu

Vu l'article R57-6-18 annexe art.24 paragraphe III du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au refus de prise en charge d'objets ou bijoux en raison de leur prix ou de leur volume ou à l'autorisation de remise à un tiers d'objets appartenant à un détenu et ne pouvant être joints à son transfert

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au recours gracieux ou plainte administrative des personnes détenues

Vu l'article R57-6-18 en annexe article 34 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire

- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions à intervenir en cas de recours gracieux de requête ou de plainte administrative des personnes détenues.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'autorisation pour un retrait d'argent

Vu l'article D331 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret d'épargne.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative au retrait en urgence d'une personne détenue placée à l'extérieur du centre pénitentiaire

Vu les articles D147-30-47 et D124 al.2 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives au retrait en urgence d'une mesure de placement sous surveillance électronique en la motivant et en procédant à la réintégration du condamné ou plus généralement la réintégration d'un détenu se trouvant à l'extérieur de l'enceinte du centre pénitentiaire.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la fixation des sommes détenues par les personnes détenues autorisées à se trouver à l'extérieur de l'établissement

Vu l'article D122 et D432-3 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe

- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la fixation des sommes détenues par les personnes admises au régime de la semi liberté, bénéficiant d'une mesure de placement extérieur ou d'une permission de sortie autorisées par le chef d'établissement, à l'autorisation qui est faite à un détenu de pouvoir travailler pour son propre compte ou pour une association.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité
- monsieur Stéphane DERVAUX, gradé PCI
- monsieur Stéphane BRASDEFER, gradé PCI
- monsieur Gilles DELOFFRE, gradé PCI
- monsieur Saïd AIT AHMED, gradé roulement
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, gradé roulement

- monsieur Christophe DUFOUR, gradé roulement
- monsieur David GUILLAIN, gradé roulement
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, gradé roulement
- monsieur Fabrice BONNEAU, gradé roulement
- monsieur Rachid SBIAY, gradé roulement

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité pour sortir de l'armement ou du matériel de sécurité pour une intervention dans le chemin de ronde si les armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP) paraissent insuffisantes au traitement de l'incident.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021

Le directeur

Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la suspension à titre préventive d'une activité ou formation professionnelles rémunérée

Vu l'article R57-7-22 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, l'adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stéphanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire

- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Saïd AIT AHMED, major
- monsieur Christophe DUFOUR, 1er surveillant

- monsieur Christophe MISIEK, 1er surveillant
- monsieur Sébastien GILLES, 1er surveillant
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, 1er surveillant
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, 1er surveillant
- monsieur Nicolas HULOT, 1er surveillant
- monsieur Stéphane BRASDEFER, 1er surveillant
- madame Michèle DAUTRICHE, 1ère surveillante
- monsieur Gilles DELOFFRE, 1er surveillant
- madame Valérie LANDAIS, 1ère surveillante
- monsieur Benoît PAEPEGAEY, 1er surveillant
- monsieur Rachid SBIAY, 1er surveillant
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, 1er surveillant
- monsieur Fabrice BONNEAU, 1er surveillant
- monsieur Sébastien CUENOUD, 1er surveillant
- madame Anne DELMET, 1ère surveillante
- madame Virginie KVAK, 1ère surveillante
- monsieur Arnaud LINARES, 1er surveillant
- monsieur Stéphane DERVAUX, 1er surveillant
- monsieur David GUILAIN, 1er surveillant
- monsieur Dominique PARQUET, 1er surveillant
- monsieur Sébastien PRATO, 1er surveillant

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à la suspension à titre préventif d'une activité professionnelle ou d'une formation professionnelle lorsqu'une faute est commise pendant ou à l'occasion de cette activité nécessitant le retrait de la personne détenue pour y mettre fin ou faire cesser le trouble qui en découle.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative aux habilitations ou suspensions provisoires d'habilitations

Vu les articles D388, D389, D390 et D390-1 du Code de procédure pénale

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donné à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention, dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour la conduite de la procédure relative aux suspensions provisoires d'habilitation de personnels hospitaliers autre que praticien hospitalier temps plein, d'autorisations d'accès de personnels hospitaliers sur proposition du Directeur du Centre Hospitalier concerné par le protocole cité dans l'article R.6112-16 du CSP en cas d'absence ou empêchement de personnel habilité, aux autorisations d'accès pour les personnes des collectivités territoriales ou d'associations intervenant pour des actions de prévention et éducation pour la santé ou aux personnels de structures spécialisées de soins et de prévention en addictologie pour la prise en charge des personnes détenues dépendantes de produits illicites ou pas.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à la transmission de sommes d'argent acquises sans autorisation préalable au régisseur des comptes nominatifs

Vu l'article D.332-1 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction

Pour transmettre au régisseur des comptes nominatifs (qui procède au versement au Trésor Public) les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière des personnes détenues, acquises ou introduites irrégulièrement.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 01 septembre 2020 relative à l'organisation des visites de détenus dans un parloir

Vu l'article R57-8-12 du Code de procédure pénale
Vu l'arrêté désignant le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Vendin le Vieil

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- madame Anne LEVEUGLE, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Karim BOUVIER, lieutenant pénitentiaire
- madame Stephanie GLADYSZ, lieutenant pénitentiaire
- madame Isabelle WOSIAK, lieutenant pénitentiaire
- madame Georgette TONYE MAKON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Frédéric MIGEON, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant pénitentiaire
- monsieur Christophe KIECKEN, lieutenant pénitentiaire

Pour la conduite de la procédure et les décisions relatives à l'organisation des visites d'un détenu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 23 octobre 2020 relative au port des caméras individuelles

Vu la loi n°2018-697 du 03 août 2018,

Vu le décret n°2019-1427 du 23 décembre 2019

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- monsieur Robert LEDOUX, major, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité

Pour autoriser, les personnels à utiliser les caméras individuelles.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 03 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 23 octobre 2020 relative à l'accès aux données issues des caméras individuelles

Vu la loi n°2018-697 du 03 août 2018,

Vu le décret n°2019-1427 du 23 décembre 2019

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- monsieur Robert LEDOUX, major, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité
- monsieur Jérôme ZIELINSKI, CLSI
- monsieur Martial QUEVA, CLSI

Pour autoriser les personnels à extraire les vidéos enregistrées.

Fait à Vendin le Vieil le 03 mai 2021
Le directeur
Signé Dieudonné MBELEG

- Décision en date du 21 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 03 mai 2021 relative à l'accès à l'armurerie sans autorisation préalable



Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille
Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil

Vendin le Vieil, le 21/05/2021

Dieudonné MBELEG

Chef d'Etablissement
☎ 03.81.19.71.25

DELEGATION DE COMPETENCE QUI ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 03 MAI 2021 RELATIVE A L'ACCES A L'ARMURERIE SANS AUTORISATION PREALABLE

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité
- monsieur Stéphane DERVAUX, gradé PCI
- monsieur Gilles DELOFFRE, gradé PCI
- monsieur Stéphane BRASDEFER, gradé PCI
- monsieur Saïd AIT AHMED, gradé roulement
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, gradé roulement
- monsieur Christophe DUFOUR, gradé roulement
- monsieur David GUILLAIN, gradé roulement
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, gradé roulement
- monsieur Fabrice BONNEAU, gradé roulement
- monsieur Rachid SBIAY, gradé roulement
- monsieur Jimmy RACZKIEWICZ, moniteur de tir/armurier

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre de la gestion et de l'entretien des armes et des matériels de sécurité.

Le directeur

Dieudonné MBELEG

Centre Pénitentiaire de Vendin-le-Vieil
5 rue Léon DROUX
62880 VENDIN-LE-VIEIL
Tél. : 03 81 19 71 24
Télécopie : 03.21.49.34.79

- Décision en date du 21 mai 2021 portant délégation de compétence qui annule et remplace celle du 03 mai 2021 relative à la sortie des armes et du matériel de sécurité de l'armurerie



Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille
Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil

Vendin le Vieil, le 21/05/2021

Dieudonné MBELEG

Chef d'Etablissement
☎ 03.61.19.71.25

DELEGATION DE COMPETENCE QUI ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 03 MAI 2021 RELATIVE A LA SORTIE DES ARMES ET DU MATERIEL DE SECURITE DE L'ARMURERIE

Vu les articles D267 à D283-6 du code de procédure pénale,

Vu les articles 122-5 et 122-7 du code pénal

Délégation est donnée à :

- madame Mathilde CUNHA, adjointe au chef d'établissement
- madame Marine DENARNAUD, directrice adjointe
- madame Marie BLIN, directrice adjointe
- madame Véronique JENNEQUIN, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- madame Sophie DAILLY, attachée d'administration dans le cadre de l'astreinte de direction
- monsieur Jean-Frédéric HENRARD, chef de détention
- monsieur Khalid BOUCETTA, adjoint au chef de détention
- monsieur Robert LEDOUX, lieutenant, responsable Infra-Sécurité
- monsieur Yannick BRUGGEMAN, gradé Infra-Sécurité
- monsieur Stéphane DERVAUX, gradé PCI
- monsieur Gilles DELOFFRE, gradé PCI
- monsieur Stéphane BRASDEFER, gradé PCI
- monsieur Saïd AIT AHMED, gradé roulement
- monsieur Mohamed EL BENNOURI, gradé roulement
- monsieur Christophe DUFOUR, gradé roulement
- monsieur David GUILLAIN, gradé roulement
- monsieur Abdoullah TAGROUDJT, gradé roulement
- monsieur Fabrice BONNEAU, gradé roulement
- monsieur Rachid SBIAY, gradé roulement
- monsieur Jimmy RACZKIEWICZ, moniteur de tir/armurier

Pour accéder à l'armurerie, sans autorisation préalable, dans le cadre d'une mission de sécurité pour sortir l'armement ou du matériel de sécurité pour une intervention dans le chemin de ronde si les armes en dépôt à la porte d'entrée principale (PEP) paraissent insuffisantes au traitement de l'incident.

Le directeur
Dieudonné MBELEG

Centre Pénitentiaire de Vendin-le-Vieil
5 rue Léon DROUX
62880 VENDIN-LE-VIEIL
Tél. : 03 61 19 71 24
Télécopie : 03.21.49.34.79